ÉTUDES TRADITIONNELLES

Rédacteur en Chef :
MICHEL VÂLSAN

70e ANNÉE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1969 N° 416

A PROPOS D'UN PARADOXE DE LA DIVINE COMÉDIE

Une des contradictions apparentes ou réelles de la Divine Comédie est le fait que Dante place en enfer un saint, à savoir le pape Célestin V, auquel le poète reproche d'avoir abdiqué et d'avoir trahi ainsi sa charge. Voici l'histoire, bien connue mais forcément perdue de vue par beaucoup : le siège apostolique étant resté vacant pendant plus de deux ans, — après la mort de Nicolas IV vers la fin du XIIIe siècle, — les cardinaux élirent l'ermite Pier Angelerio de Murrhone dans les Abruzzes, saint vieillard qui avait fondé l'ordre des Célestins (1) ; la raison de cette élection inattendue fut que l'ermite les avait menacé de l'enfer s'ils tardaient encore à élire un pape. Dès son élection, le saint homme — qui prit le nom de Célestin V — fut retenu quasiment prisonnier à Naples par le roi Charles II et le clan des Colonna, protagonistes de la réforme morale et politique de la Chrétienté. Le nouveau pape procéda bientôt à la nomination de quelques cardinaux de même tendance, ce qui était la seule chose à faire mais suscita les vives protestations du parti adverse, les « mondains » représentés surtout par le clan Caëtani ; et ce fut un cardinal de cette famille qui conjura le pape d'abdiquer en sa faveur, et qui, devenu ensuite pape à son tour — sous le nom de Boniface VIII — tint son prédécesseur prisonnier à Rome ; c'est là que Célestin mourut après deux ans de captivité.

Dans un premier passage de l'*Inferno* se rapportant à Célestin V, Dante « voit et reconnaît » au premier cercle de l'enfer, réservé aux péchés d'omission, « l'ombre de celui qui fit par lâcheté (*per viltà*)

(1) Une branche des Bénédictins, répandue surtout au XIVe siècle ; elle possède encore des monastères en Italie.

le grand refus » (III, 58-60) ; dans un second passage de l'*Inferno*, c'est Boniface VIII qui parle des « deux clefs qui à mon prédécesseur ne furent point chères » (XXVII, 103-105) ; dans un troisième passage, on reproche au même Boniface VIII d'avoir « enlevé par fraude (à Célestin V) la Belle Dame (l'Eglise) pour ensuite en abuser » (XIX, 55-57). L'attitude de Dante à l'égard de Célestin V paraît excessive, mais il faut tenir compte des facteurs suivants : tout d'abord, la canonisation du pape-ermite, réalisée sous le pontificat de Clément V, eut lieu après l'achèvement de l'*Inferno*, à ce qu'il semble ; mais ensuite, Dante évite de nommer Célestin V, si bien qu'on a même pu proposer que dans le premier passage cité il s'agit, non de ce pape, mais d'Esaü ou de Dioclétien, tous deux plus ou moins traîtres à leur charge (1) ; enfin, seul ce premier passage place le pape en enfer — en admettant qu'il s'agisse vraiment de lui — tandis que les deux autres passages y placent Boniface VIII, et les allusions faites à Célestin V — incontestables cette fois-ci — n'impliquent pas que ce dernier soit damné lui aussi.

Quoi qu'il en soit, si Dante n'a pas hésité à faire les insinuations que nous venons de citer, cela s'explique par des considérations à la fois spirituelles et politiques en défaveur de Boniface VIII, et aussi, sous un autre rapport, par le caractère altier et combattif du poète (2) ; or l'élection de Boniface ne fut

(1) Reproche évident pour le frère de Jacob, mais non pour l'empereur romain.

(2) Il est permis de s'étonner que Dante n'ait pas ressenti de scrupule à placer en enfer des contemporains ou des grands hommes controversés du passé, ni à décrire les peines infernales d'une façon singulièrement détaillée ; qu'il n'ait donc pas craint d'engager sa responsabilité dans des coagulations imaginatives forcément conjecturales et téméraires. Il y a là sans doute un trait de l'esprit européen, très inventif mais peu sensible aux risques subtils de la magie des mots et des images ; mais on peut penser aussi que Dante se soit senti d'autant plus libre d'imaginer un enfer trop concret et des sentences trop péremptoires, que son intention était de compenser les ténèbres de l'*Inferno* par les lumières libératrices du *Paradiso*, ce que semble du reste indiquer le franchissement du fleuve Léthé vers la fin du *Purgatorio*, la signification quintessentielle de ce symbolisme étant la résorption des accidentalités dans la Substance pure.

rendue possible que par l'abdication de Célestin, acte inouï dans l'histoire de la papauté. On a reproché au pape-ermite d'être tombé sans résistance sous l'influence des Colonna ; reproche nullement concluant, car les Colonna étaient du côté des *spirituali*, ils haïssaient — comme le pape — la mondanité ambitieuse et insatiable du clergé ; Célestin V n'avait aucun motif, pour dire le moins, de s'opposer à des tendances justes — et conformes à ses propres sentiments — pour la simple raison que ses quasi-geôliers s'y ralliaient.

Célestin V aurait pu réaliser en principe ces projets de renouveau de l'Eglise, mais il s'est vite heurté à des difficultés insoupçonnées, et largement inimaginables pour un homme pur comme lui ; c'est d'avoir manqué cette occasion, et de l'avoir manquée en faveur d'un représentant par excellence de la tendance mondaine, que Dante ne put lui pardonner (1).

***

Ceci dit, il nous reste à élucider pourquoi Célestin V, homme vertueux s'il en fut, se soustraya à ce que Dante considérait comme un devoir impératif ; ces raisons ne pouvaient intéresser l'aigle de Florence, ou du moins elles lui échappaient au moment où il écrivit l'*Inferno*, mais elles expliquent et excusent l'attitude du saint pontife, qui *a priori* ne fut guère un homme de ce bas monde. Nous voulons dire par là qu'il fut un contemplatif-né ; un contemplatif non par conversion, mais par nature, et c'est ce qu'on appelle en langage de gnose un « pneumatique », c'est-à-dire un être aspiré, d'une manière « surnaturellement naturelle », par le Ciel ; le nom

(1) Un autre saint pape que nous avons la surprise de rencontrer dans l'*Inferno* (XI, 6-10) est Anastase II, accusé d'être tombé dans l'hérésie sous l'influence de Photin, vicaire de Thessalonique ; en réalité ce pape — désireux de s'entendre avec Constantinople — n'avait fait que recevoir Photin avec bienveillance, mais cet incident favorisa la confusion ultérieure entre Anastase II et l'empereur Anastase, partisan, lui, de l'hérésie monophysite. Etant donné ce malentendu, le cas de ce pape du V[e] siècle ne pose pas le même problème que celui du pape-ermite contemporain de Dante.

de *Coelestinus* choisi par le nouveau pape, et donné à l'ordre monastique qu'il avait fondé, indique d'ailleurs ce sens. Or le pneumatique vit du souvenir d'un paradis perdu : il ne cherche qu'une chose, le retour à son origine, et ayant lui-même une nature quasi-angélique, il ignore dans une large mesure la nature moyenne des hommes. Ne pouvant savoir d'avance que la moyenne des hommes se compose de fauves, Célestin V les croyait — avec une sainte naïveté — semblables à lui-même, ou même meilleurs que lui ; il ignorait à quel point les passions, les ambitions et autres illusions dominent les intelligences et les volontés, et à quel point les hommes sont capables de faux-semblants, ce qui prouve du reste leur culpabilité. Il lui fallut être devenu pape pour s'en apercevoir.

Un compagnon du jeune saint Thomas d'Aquin dit à celui-ci, en présence d'autres jeunes moines, de regarder par la fenêtre pour voir un bœuf qui vole ; ce que fit le saint, sans ne rien voir, bien entendu. Tout le monde se mit à rire, mais saint Thomas, imperturbable, fit cette remarque : « Un bœuf qui vole est chose moins étonnante qu'un moine qui ment. » Il n'y a pas lieu de reprocher aux âmes pures une certaine crédulité, qui en réalité leur fait honneur, d'autant que leur humilité les incline à surestimer les autres, dans la mesure où l'évidence contraire ne s'impose pas d'emblée.

Pier Angelerio accepta la tiare parce qu'il croyait que c'était la volonté de Dieu ; mais ce que la Providence voulait pour lui, c'est une expérience spirituelle et non le pontificat ; expérience qui devait être en même temps, pour les autres, un enseignement d'incorruptibilité, et non un exemple de faiblesse, voire de lâcheté. Dieu voulut montrer par ailleurs qu'il y a des vocations qui s'excluent, — à moins de dons très rares, propres surtout aux Prophètes, — et qu'aucune vocation ne lui est plus agréable que celle de la contemplation, laquelle comprend toutes les autres d'une manière potentielle. Du reste, Célestin V eût été un pape idéal dans l'ambiance normale que souhaitait Dante, c'est-à-dire sous la protection d'un empereur puissant, et pleinement conscient de sa charge, et par conséquent

en l'absence des tracasseries politiques dans lesquelles se débattaient les pontifes romains ; c'est sans doute dans cette perspective normale que l'ermite des abruzzes accepta la tiare, et c'est à cause de cette même perspective que le poète de Florence ne lui pardonna pas d'y avoir renoncé. Tout le problème est ici la définition du « devoir » : la vocation imprescriptible du pur contemplatif, — du « pneumatique » dont l'ascension spirituelle résulte de sa substance même et non d'un choix ou d'une conversion comme c'est le cas chez le « psychique » (1), — cette vocation contemplative peut évidemment s'accorder avec une activité dans le monde, mais il est des cas — plus probablement — où il n'en est pas ainsi. En tout état de cause, c'est par les devoirs qui lui sont propres que le contemplatif satisfait pleinement à l'amour de Dieu, et par là même à l'amour des hommes, celui-ci étant contenu dans celui-là (2).

***

Dante entendait remplacer la mondanité illégitime des papes par la laïcité légitime des empereurs ; laïcité toute relative et d'une certaine manière sacerdotale à son tour. Or Célestin V fut le type même du pape spirituel ; ce n'est pas un pontife de son genre qui eût favorisé la révolution humaniste et mondaine que fut la Renaissance, et inauguré ainsi l'autodestruction de la Chrétienté. Il va de soi que Dante ne pouvait savoir ce que serait la révolution culturelle des Medici et des Borgia, mais il en dis-

(1) Le « pneumatique » peut incarner une attitude soit de connaissance soit d'amour, bien que la première manifeste plus directement sa nature essentielle ; il n'est pas forcément un grand sage, mais il est forcément un homme pur et quasi angélique. Au demeurant, les termes gnostiques sont susceptibles de nuances diverses, indépendamment des spéculations valentiniennes.

(2) Si le Christ a pris soin d'ajouter le second commandement au premier, c'est parce que l'amour de Dieu n'est pas possible sans le dépassement de l'égoïsme ; ce qui signifie en même temps que nous ayons conscience du noyau divin dans l'homme et même dans toute créature, la marque de ce noyau étant précisément la subjectivité.

cernait le principe ; il voyait les conséquences lointaines dans les causes proches. L'état d'urgence, pensait-il, ne permet pas des considérations de vocation personnelle, même pas dans le cas d'un saint comme Célestin V.

Ce que Dante prévoyait, ses contemporains l'ignoraient ou voulaient l'ignorer : les incorrigibles bagarreurs du moyen âge s'imaginaient qu'on peut s'entretuer et se piller indéfiniment au nom de Dieu et des anges et des saints ; ils ne pressentaient pas que cette contradiction même, si elle dépassait certaines bornes, finirait par mettre fin à leur suprématie et à leur régime, et du même coup à la Chrétienté d'Occident. On a qualifié Dante de « rêveur » parce que son plan de l'empire ne s'est pas réalisé ; dans ce cas, tout homme qui conseille la sagesse ou la prudence est rétrospectivement un rêveur s'il n'est pas obéi ; et comme aucun sage n'est jamais obéi à la perfection, tout sage serait un rêveur. Si la norme est un rêve, ce n'est certes pas un déshonneur de rêver.

Frithjof SCHUON.

QUELQUES SYMBOLES DE L'EXTRÊME-ASIE

III. — *LE SYMBOLISME MINERAL ET LES ELEMENTS NATURELS*

(*suite*) (*)

Par opposition aux symboles doués de vie, dont la présence organique obéit à un rythme cyclique, les minéraux répondent à l'aspect « lourd », cristallisé, stabilisé, de la manifestation. Tout au plus leur reconnaît-on la faculté d'une gestation lente, ou d'une mutation sous l'action extérieure de deux éléments naturels auxquels nous devrons étendre quelque peu notre propos : l'eau et le feu. Tel est le sens en effet des actions modificatrices qui relèvent de la métallurgie.

Selon la cosmologie du Shintô, la *terre* est la moitié dense de l'Œuf du monde, celle qui descend. En Chine, elle est carrée, donc stable, et s'oppose comme telle au Ciel rond. Elle « porte » tandis que le Ciel « couvre ». Le *Yi-king* la fait correspondre au trigramme *k'ouen,* image du principe passif, féminin, « mère » de tous les êtres, « soumise » au principe actif *k'ien,* fécondée par lui dont la semence est la pluie ou la foudre. La terre est la « matrice » d'où naissent les sources, les minerais, les métaux. Elle est la *materia prima* indifférenciée que « coagulent » les héros primordiaux du Shintô, à l'aide de laquelle Niu-koua modèle la première forme humaine. Le caractère primitif *t'ou,* qui désigne la terre, en figure la structure horizontale, passive, traversée par un axe central qui est la végétation, le tronc de l'Arbre de vie. La conception embryologique des *minerais,*

(*) Voir *E.T.*, sept.-oct. 1969.

la notion du mûrissement souterrain des métaux, sont universelles. On les trouve dès la haute époque de l'alchimie chinoise ; les Vietnamiens du nord disent du bronze qu'il est la « mère de l'or » ; le *jade* est semblablement produit, nous l'avons dit en une autre occasion, par le mûrissement d'un embryon de pierre, ou par la fécondation de la terre par la foudre. Le danger présenté par l'extraction des minerais provient, d'une part, de ce qu'il s'agit d'une intervention contre nature (l'« embryon » n'est pas arrivé à terme), d'autre part, de ce qu'ils sont identifiés aux « trésors cachés », pourvus de gardiens redoutables dont le caractère d'« entités psychiques » a été souligné par Guénon : c'est le cas, par exemple, du minerai d'*étain* en Malaisie ; on a souligné à ce sujet que la « vie » conférée au minerai donnait à sa quête une signification proche de celle du symbolisme de la chasse : c'est vrai à plusieurs titres : aspect conquérant — *et périlleux — de la poursuite de la connaissance* ; appropriation des vertus propres au symbole à conquérir. Il faut ajouter que le *métal,* ou l'*or* — qui est le métal par excellence, le métal « achevé », anobli — s'expriment en chinois par le même caractère *kin,* dont la structure évoque les pépites, les « germes » cachés dans la terre. Le symbolisme « maternel » de la terre s'applique aussi à la *pierre,* car la pierre est vivante : au Viet-Nam, il lui arrive de saigner si on la blesse ; Yu-le-Grand naquit d'une pierre, ainsi d'ailleurs que son fils K'i.

La signification cosmologique de la *pierre* se présente sous des aspects divers. Elle est la trace de l'activité céleste, car les pierres tombent du Ciel, lequel est la voûte d'une caverne. Les *stalactites* suspendues au plafond de la grotte sont les mamelles du Ciel, auxquelles les souverains vont se nourrir en s'élevant le long de l'Axe du monde. Les pierres dressées ont été, dans le Cambodge ancien, des symboles à la fois de l'axe et du centre, *linga* spontanés, traces de la descente de Shiva sur la montagne centrale. Elles sont toujours, au Viet-Nam, la résidence des influences protectrices, et les écrans de pierre des temples en sont, en quelque sorte, les substituts. Dan le *Kojiki,* c'est un rocher qui, à la limite du monde,

le protège contre le déferlement des influences d'en-bas. Les tas de pierres, communs au Tibet, aussi bien qu'au Viet-Nam, ont également un rôle protecteur, mais évoquent la montagne centrale. C'est aussi le cas des « monts de *sable* » cambodgiens et laotiens. Dans l'art chinois, le *rocher* s'oppose à la *cascade* comme le principe actif mais immobile, non-agissant, au principe passif mais agité, impermanent. Le rocher n'est d'ailleurs, dans ce cas, qu'un substitut du symbole plus général de la *montagne*. La montagne est « Œuf du monde » ; elle est, selon le *Chouo-wen*, la « productrice des dix mille êtres ». Le centre et l'axe du monde chinois, c'est le mont K'ouen-louen ; c'est au Tibet, la colline du Potala, au Japon, le mont Fuji. Au Cambodge ancien comme à Java, la montagne centrale est toujours associée à la fonction royale : le souverain y est « roi de la montagne », c'est-à-dire souverain universel. Si, au Fou-nan, Shiva descendait au sommet de la montagne où s'établissait le roi-prêtre, c'est au sommet des montagnes que sacrifiaient les empereurs de Chine ; si les souverains d'Angkor bâtissaient, dans leur capitale — au centre de celles-ci — des « temples-montagnes », les souverains chinois y érigeaient des collines artificielles. L'ascension de la montagne est une progression spirituelle : le mont K'ouen-louen est une pagode à neuf étages, qui sont les degrés du Ciel ; il s'identifie aussi à la tête, dont le sommet touche au point par où s'effectue la « sortie du cosmos ». Le mont central Lie-kou-ye dont parle Lie-tseu est une *île*, et les deux symboles sont souvent en effet très proches dans leur signification « polaire » : ainsi, les textes l'expriment, du petit temple angkorien de Neak-Pean, « île éminente » ; ainsi de l'île primordiale nippone, constituée par la *cristallisation* du *sel* dégouttant de la lance axiale d'Izanagi.

La montagne cosmique, nous l'avons entrevu, est percée d'une *caverne*, laquelle est par ailleurs image du monde, entre Ciel et Terre : son sol est plat, son plafond est voûté. Elle est aussi matrice : le même mot *k'iao* signifie l'une et l'autre ; l'axe du monde la traverse : il y était expressément figuré dans la Chine ancienne, par un mât auquel montait le souverain ; **l'Immortel Han-tseu, pénétrant dans une caverne, res-**

sort au sommet de la montagne, en une résidence céleste ; chez les Thaïs, les eaux du monde pénétrent dans une caverne et ressortent au sommet de la montagne centrale, pour constituer la rivière du Ciel. Le crâne, dans l'anthropologie taoïste, est identifié au mont K'ouen-louen et percé d'une grotte. La signification de tout cela est évidente : l'entrée dans la grotte est le *regressus ad uterum* précédant l'élévation vers le Ciel ; le même mot *t'ong* signifie en chinois la grotte et « pénétrer, comprendre les choses cachées », ce qui met en évidence, au second degré, le contenu spirituel du symbole cosmique. On retrouvera d'autres corrélations au niveau de l'alchimie.

La *terre*, principe passif, recèle néanmoins l'antagonisme et la complémentarité des influences *yin* et *yang*, sous la forme de courants vitaux symbolisés par le Dragon bleu et le Tigre blanc : leur détermination est à la base de la science « géomantique », laquelle permet à l'homme de vivre harmonieusement dans l'univers terrestre, et de contribuer ainsi à l'harmonie du monde avec la norme céleste. La géomancie, au moins sous sa désignation actuelle, est littéralement la science du « vent et de l'eau » (*fong-chouei*). L'*eau* en tant qu'élément est un symbole du principe *yin :* elle correspond au nord, au froid, à la lune, au solstice d'hiver, à la couleur noire, au trigramme *k'an*, l'« Abyssal ». Elle est le symbole du *wou-ki*, du chaos, de l'indistinction première. L'eau en mouvement a d'autres significations, dont celle de la cascade déjà citée : la *pluie* est le signe de l'action fécondatrice du principe *k'ouen* par le principe *k'ien*, de la Terre par le Ciel ; plus généralement elle est, comme en toute autre région, le signe de la bénédiction céleste, de la « grâce », de la sagesse. La signification de la *rosée* est très voisine, encore qu'elle apparaisse parfois comme relativement *yang* par rapport à l'aspect *yin* de la pluie. La « rosée douce » est le signe de l'harmonie cosmique, des parfaits rapports entre Ciel et Terre. La traversée du fleuve — dont on connaît par ailleurs la valeur spirituelle dans le Bouddhisme — était, dans la Chine antique, un rite équinoxial correspondant au passage de l'hiver au printemps, du *yin* au *yang*, en même temps que la purification préparatoire à la fécondité retrouvée. D'autre part,

ces rites étaient attachés aux *confluents,* le mélange des eaux étant symbole de fécondation naturelle. Laotseu donne à la confluence le sens de réceptivité, d'irrésistible convergence par la vertu du «non-agir» le confluent, c'est la « femelle de l'Empire » (ch. 61). La confluence est retour à l'Unité principielle.

Autre symbole cosmique déterminant : celui du *jade.* Formé dans la terre par la fécondation céleste, le jade s'exprime par le caractère *yu,* analogue au caractère *wang,* qui désigne le roi : trois traits horizontaux (le Ciel, l'homme et la Terre), reliés en leur centre par un trait vertical (la Voie du Milieu). C'est le symbole du souverain comme médiateur entre Ciel et Terre. Le jade impérial, c'est littéralement le *pi* annulaire, symbole du Ciel, par opposition au *ts'ong* à section carrée, symbole de la Terre ; le trou central de l'anneau est le réceptacle de l'influence céleste. L'offrande des jades rituels correspond à l'avènement des saisons.

***

La *métallurgie* est à la fois fonction démiurgique et fonction d'alchimiste. Selon les Montagnards du Sud Viet-Nam, Ciel et Terre sont forgés au marteau. Le forgeron est à tout le moins organisateur du monde : Gengis Khan, dit-on, était un forgeron. Houang-ti et Tch'e-yeou, l'un et l'autre forgerons, représentent les deux faces de leur art : celle qui, de nature alchimique, obtient la communication avec le Ciel, partant l'ordonnance du monde — et finalement l'immortalité — ; celle qui, ouvrant la porte aux influences perverses, sème le trouble et la mort. La « communication avec le Ciel » est en effet obtenue par la forge : c'est pourquoi le poète taoïste Hi-k'ang forgeait au centre de sa cour, image du monde. La fonte, l'alliage sont d'explicites hiérogamies, des unions de l'eau et du feu, du *yin* et du *yang.* L'étain provient de la montagne et le cuivre de la vallée ; le fer s'oppose au cuivre comme le noir au rouge et le nord au sud. La réussite de la fonte est celle du Grand Œuvre. « Fondez l'univers et reformez-le », dit le rituel de la *Hong-houei.*

La frontière de la métallurgie à l'*alchimie* s'établit

mal. La seconde accélère la « maturation » des métaux commencée dans la terre. Le creuset de l'alchimiste a la même forme que le mont K'ouen-louen et que la calebasse, images du monde. On y calcine le *cinabre* (sulfure rouge de mercure), dans le but d'obtenir, par affinement progressif, le *yang* à l'état pur : cette opération répétée libère à chaque fois le *mercure*, et produit donc une alternance *yin-yang* (mercure-cinabre) qui symbolise mort et renaissance, régénération après combustion. C'est pourquoi le cinabre est utilisé comme drogue de longue vie : en fait, il ne s'agit pas plus de prolonger l'existence corporelle que de confectionner, comme dit le *Traité de la Fleur d'Or*, « de l'or avec des pierres ». Sans reprendre ici l'étude du symbolisme de l'alchimie interne des Chinois, rappelons que le creuset, et le crâne humain auquel on l'assimile, sont des images de la montagne centrale percée d'une caverne, que l'orifice du sommet est à l'aplomb de l'étoile polaire, par où s'effectue la sortie du domaine cosmique. La synthèse et la régénération alchimiques sont donc censées conduire à l'état central et primordial (le creuset, comme la caverne, est une matrice), à partir duquel il est possible de s'élever à l'immortalité. L'alchimie interne réalise l'union de l'eau et du feu sous l'aspect de l'« essence » (*tsing*) et du « souffle » (*k'i*), ce qui n'est pas sans analogie, on le soulignera, avec la synthèse géomantique de l'eau (*chouei*) et du vent (*fong*). L'alternance cristallisation-dissolution est d'une application symbolique universelle, et la première phase s'exprime de façon particulièrement claire dans le mythe cosmogonique nippon cité plus haut. L'opposition du *feu* à l'eau n'est pas moins générale : le feu, selon le *Yi-king*, correspond au sud, à la couleur rouge, à l'été, au cœur, au trigramme *li*. Notons incidemment une application japonaise de la fonction régénératrice du feu : son rituel y est associé au renouvellement de l'année.

Si le cinabre est symbole et nourriture d'immortalité, l'*or* a lui-même servi à préparer des drogues qui rendent le corps lumineux et lui procure la longévité. C'est aussi le cas du *jade* qui, par bien des aspects, s'identifie à l'or, se consomme mêlé à la rosée, donne

vie aux statues votives, préserve le cadavre de la décomposition, Et ce sont aussi, dans les mêmes conditions, les vertus de la *perle*. Autre nourriture d'immortalité : le *mica*, sans doute en raison de son inaltérabilité et de ses reflets dorés. On doit remarquer aussi qu'il est désigné en Chine par les caractères *yuen-mou* (« mère des nuages »), ce qui le met en rapport avec la capacité qu'ont les Immortels de s'élever dans le ciel. Utilisation semblable de la « *moëlle de roche* », c'est-à-dire des concrétions calcaires recueillies dans les cavernes, et considérées comme étant d'essence céleste.



Nous venons d'entrevoir l'une des fonctions symboliques de la *perle* ; il en est d'autres : elle est le but, la résolution de l'affrontement des tendances antagonistes, figuré par le double dragon ; elle est liée à l'élément aquatique, aux phases de la lune, elle protège du feu. D'une façon générale — au Cambodge par exemple — la *gemme* produit l'éclair, et conséquemment la pluie ; elle est détenue par un monstre aquatique. Le *cristal* porte en Chine le nom de *chouei-tsing* (« eau-lumière, eau pure, limpide »), ce qui associe la parenté aquatique à la notion universelle de pureté. Le *quartz*, auquel on reconnaît une origine céleste, est l'instrument de la clairvoyance des chamanes. Mais la limpidité, associée à l'inaltérabilité, à l'immutabilité, s'exprime surtout dans le symbolisme du *diamant* : c'est cela « qui ne croît ni ne décroît », écrit le patriarche zen Houei-nêng. Le *dordje* (*vajra*) tibétain signifie l'inaltérable puissance spirituelle, le rayonnement de l'Illumination, le monde « adamantin » (non-manifesté) opposé au monde phénoménal (que symbolise la clochette). Selon Dôgen, la gemme, dont l'éclat potentiel n'est révélé que par le polissage, est le symbole des vertus implicites manifestées par l'exercice spirituel .

Les qualités intrinsèques du cristal (transparence, immutabilité, pureté) se retrouvent en Chine dans l'inépuisable *jade*, qui y ajoute la bienveillance, fondement de l'harmonie sociale, et la sonorité, qui n'est pas sans rapport avec l'établissement de l'harmonie

cosmique. Parce qu'il est beau et pur, le *Li-ki* confère en outre au jade le pouvoir de symboliser toutes les vertus morales, et finalement le *tao-te,* la « voie de la vertu ». C'est un aspect secondaire de son symbolisme royal, évoqué plus haut.

Quelques notations encore : dans le Shintô, le *sel* — et l'eau salée de la mer — sont de typiques éléments de purification : le sel, on le sait, préserve de la corruption, il est de structure cristalline et de couleur blanche. Tant dans la littérature bouddhique qu'au Japon, le symbolisme du *sable* se réfère à la multitude de ses grains. Dans le Shintô, il est jeté à poignées pour figurer la pluie, ce qui est une forme du symbolisme de l'abondance. La *cendre* est symbole de mort, et aussi d'extinction de l'activité mentale (cf. la « centre éteinte » de Tchouang-tseu). Niu-koua utilisa de la cendre de roseaux pour arrêter les eaux diluviales : est-ce le résultat de la purification des éléments par le feu ? Elle les arrêta aussi, c'est vrai, à l'aide de *pierres* de cinq couleurs — celles de l'arc-en-ciel —, signe du rétablissement de l'harmonie cosmique. En fonction d'une antique légende, la *chaux vive* utilisée au Viet-Nam pour la confection de la chique de bétel, produit corrosif, symbolise le tourment incessant d'un bonze infidèle. Nous avons aperçu divers aspects de la signification du rocher ; il en est un autre très particulier : il existe dans la baie d'Ise, au Japon, deux célèbres rochers liés par un lien de corde : signe de la fidélité du couple ; entre les deux se lève le soleil : signe de la vie naissante. C'est pourtant encore, on en conviendra, l'image d'une « activité non agissante. »

Pierre GRISON.

LE COMMENTAIRE ÉSOTÉRIQUE DU CORAN

par Abdu-r-Razzâq Al-Qâchâni *

SOURATE 96

LE SANG COAGULÉ (*al-'Alaq*) (1)

Traduction de la sourate

Au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux !

1. Lis au nom (par le nom) de ton Seigneur qui a créé !

(*) Voir *E.T.*, n° 114, juillet-août 1969.

(1) Une bonne part des commentateurs considèrent que cette sourate, ou plutôt ses versets 1 à 5, constituent le premier texte révélé du Coran. Voici à cet égard un propos d'Aïchah, épouse du Prophète : « La première chose par laquelle l'Envoyé d'Allah — sur lui les grâces et la paix divines — commença en fait de révélation (*wahy*) fut la « vision véridique » (*ar-ruyâ aç-çâdiqah*) pendant le sommeil ; dès qu'il avait une vision en songe elle se présentait comme la fente blanche du matin. Ensuite, il aima la solitude, et il s'en allait à la montagne Hirâ et passait en exercices spirituels des nuits comptées pour lesquelles il se constituait des provisions de nourriture ; puis il descendait chez Khadija, renouvelait ses provisions et repartait à Hirâ jusqu'à ce qu'il fut subitement visité par la Vérité divine (*al-Haqq*). L'Ange vint et lui dit : « Lis ! » (*Iqra'* ! C'est le premier mot de cette sourate, qui peut se traduire aussi bien par « récite » que par « lis » ; car il signifie plus exactement quelque chose comme « prononce », « énonce », « exprime »). Le Prophète raconta : Je répondis : « Je ne sais pas lire (réciter) ! » Il me prit et me serra au point que je n'en pouvais plus, puis me relâcha en disant : *Iqra'* ! Je répondis de nouveau : « Je ne sais pas lire ! ». Il me reprit et me serra au point que je n'en pouvais plus, puis me relâcha en disant : *Iqra'* ! Je répondis encore : « Je ne sais pas lire ! ». L'Ange me prit une troisième fois et me serra au point que je n'en pouvais plus, me relâcha et dit : « Lis au nom de ton Seigneur qui a

2. Il a créé l'homme de sang coagulé (2).
3. Lis ! Et (sache que) ton Seigneur est le plus généreux.
4. Lui qui a enseigné par le Calame.
5. Il a enseigné à l'homme ce qui celui-ci ne savait pas.
6. Attention (3) ! L'homme commet des excès
7. Dès qu'il se considère assez pourvu (pour se passer d'autre que lui).
8. En vérité, c'est vers ton Seigneur que sera le Retour !
9. As-tu vu celui qui défend
10. A un adorateur de faire sa prière (4) ?
11. Penses-tu qu'ainsi il se baserait sur la Guidance
12. Ou qu'il engagerait à la crainte pieuse ?

créé etc. jusqu'aux paroles « ce que celui-ci ne savait pas » (versets 1 à 5). Aïchah dit encore : L'envoyé d'Allah retourna avec cette partie de révélation, saisi par les premiers tremblements... etc. » — A l'appui de la traduction *iqra'* par « lis » vient de toute façon une donnée rapportée par az-Zouhrî et selon laquelle l'Ange présenta au Prophète un morceau d'étoffe brodée sur laquelle était inscrit le texte des cinq premiers versets. Bien entendu, le fait dont il s'agit n'est pas d'ordre corporel grossier, mais d'ordre subtil, et cependant extérieur et objectif ; phénomène caractéristique de la vision figurative des prophètes, il est sur son plan, réalité chargée de symbolisme, et nullement hallucination.

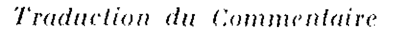
(2) Le terme employé ici, *alaq* (non articulé, mais dont fut tiré ensuite le titre de la sourate) est un « pluriel » (*jam'*), et non le singulier (nom d'unité) *alaqah*, « grumeau ou caillot de sang » lequel se trouve lui-même utilisé dans l'autres sourates (voir Cor. *22*, 5 ; *23*, 12-14 ; *40*, 67 et *75*, 36-38). Les commentateurs expliquent que la présence de ce pluriel — qui, doit-on remarquer aussi, s'y trouve pour la seule fois dans le Coran — est en rapport avec le sens synthétique propre à la créature par excellence qui est l'Homme. On peut ajouter que celui-ci, dans un texte initial de la révélation, est très naturellement envisagé dans sa nature primordiale, alors que dans les versets où intervient le singulier *alaqah* il s'agit de la pluralité des êtres humains et d'une des « phases » déterminées du processus génératif de l'homme individuel.

(3) La partie depuis le verset 6 jusqu'à la fin de la sourate fut révélée distinctement, à un deuxième moment, et la tradition historique enseigne que le texte concerne le conflit du Prophète avec le chef qouraïchite Amr ibn Hichâm ibn al-Mughîrah, désigné depuis par le sobriquet d'*Abû-Jahl* (Père de l'ignorance).

(4) On rapporte qu'Abû-Jahl avait voulu empêcher le Prophète de faire le rite de la *çalât* (prière), mais qu'il dut reculer voyant devant soi un fossé de feu, une forme terrifiante et des ailes. Le Prophète — sur lui le salut — dit à ce sujet :

13. Penses-tu (au contraire) qu'il traite (la vérité) de mensonge et qu'il se détourne (5) ?
14. Ne sait-il pas qu'Allah voit ?
15. Attention ! S'il ne s'abstient, Nous le saisirons par le toupet,
16. Toupet menteur et fautif !
17. Qu'il en appelle à l'assemblée de son clan,
18. Nous appellerons Nos gardes !
19. Attention ! Ne lui obéis pas, mais prosterne-toi et rapproche-toi (de Nous) !

***



Traduction du Commentaire

« Lis au nom (par le nom) de ton Seigneur ». Cette sourate fut descendue (révélée) au premier degré qu'occupa le Prophète — sur lui le salut — lorsqu'il fut ramené de l'état d'« union » (*jam'*) à l'état de « distinctivité » (*tafçîl*) ; c'est pour cela qu'il fut dit que cette sourate a été la première révélée du Coran.

Le sens de la lettre *bà* dans l'expression *bism* (composée de *bi - ism*) = « par le nom », est instrumental comme quand quelqu'un dit : « j'ai écrit avec le calame » (*katabtu bi-l-qalam*) ; car lorsque le Prophète — sur lui le salut — revint de Dieu (*al-Haqq*) à l'état de créature (*al-khalq*), il fut existant « par l'existence principielle véritable » (*bi-l-wujùdi-l-haqqânî*) qu'il avait obtenu après l'extinction (*al-fanâ*) à sa propre existence, et du fait même qualifié par les qualités divines. Il fut ainsi un Nom d'entre les Noms divins, car le « Nom » (*al-Ism*) est l'Essence (*adh-Dhât*) avec l'Attribut (*aç-Çifah*).

Tout revient donc ici à dire : « Lis par l'Etre essentiel » (*bi-l-wujùdi-dh-dhâtî*) qui est Son Nom Suprême (*al-Ism al-A'zham*), de sorte qu'il fut à la fois celui qui donnait l'ordre (de « lire ») — sous le rapport de l'état d'« union » — et celui qui était assujetti à cet ordre — sous le rapport de l'état de « distinctivité ».

« S'il s'était approché de moi, les anges l'auraient déchiqueté, membre par membre. »

(5) Le texte arabe des versets 11 à 13 est interprété de multiples façons ; nous le traduisons de la façon qui convient au commentaire. Mais il y aurait beaucoup à dire sur ce passage, et aussi sur le reste de la sourate, d'un point de vue initiatique et ésotérique, car le cas d'Abû-Jahl est de beaucoup plus important que celui d'un adversaire politique et exotérique.

C'est pour cela aussi que le Seigneur fut qualifié alors de « Celui qui a créé », car cela signifie qu'Il est celui qui s'est voilé sous la forme de la « créature ». C'est tout comme si Dieu disait : « Je suis apparu sous ta forme. Dresse-toi donc, par Moi, sous la forme de la créature, reviens de la condition de l'Etre principal véritable (*al-haqqiyyah*) à la condition de l'être créé (*al-khalqiyyah*) et sois « créature par Dieu » (*khalqen bi-l-Haqq*).

Quand Il l'eût fait retourner à la condition de l'être créé, dans la forme synthétique de l'Homme, et quand Il lui eût ordonné de s'en envelopper (voiler), afin que s'établissent fermement en lui l'Inspiration révélatrice (*al-Wahy*), la Descente du message (*al-Tanzîl*) et la Fonction prophétique (*an-Nubuwwah*), le Seigneur spécifia cette création par la mention de l'Homme, après l'avoir énoncée d'une façon générale, et dit :

« Il a créé l'Homme de sang coagulé.
« Lis ! Et (sache que) ton Seigneur est le plus généreux ».

Les dernières paroles veulent dire : Ton Seigneur va jusqu'au plus haut degré de la générosité. En raison de la générosité qu'Il possède par Son Essence et par Ses Attributs, Il t'a conféré Sa propre Essence et Ses Attributs. Il est donc trop généreux pour te laisser éteint (*fânî*) dans l'état de pure résorption unitive (*aynu-l-jam'*) sans remplacer par quelque chose ton être « existant-par-toi » ; d'ailleurs, s'Il te maintenait dans l'état d'extinction Il ne manifesterait aucun attribut, non seulement la générosité.

En raison de Sa générosité suprême, Il t'a honoré du plus noble de Ses Attributs qui est la Science (*al-Ilm*), et Il ne t'a rien caché de Ses perfections. C'est pour cela que « le plus généreux » se trouve désigné ensuite comme « celui qui a enseigné par le Calame » : il s'agit du Calame sublime (*al-Qalam al-a'lâ*) qui est l'Esprit premier et suprême (*ar-Rûh al-awwal al-a'zham*). Cela veut dire que le Seigneur a enseigné à l'aide et par l'intermédiaire de cet Esprit.

Ensuite, comme il était dans le premier état de la permanence (*al-baqâ*), sans avoir toutefois atteint la stabilité (*at-tamkîn*), le Seigneur voulut le stabiliser et aussi le préserver de l'altération (*at-talwîn*) (6) que pouvait produire l'apparition de son égoïté (*anâiyyah*),

(6) Sur le *talwîn*, voir *E.T.*, juillet-août 1969, p. 167.

et de l'attribution abusive à son « moi » des Attributs d'Allah ; en conséquence Il dit :

« Il a enseigné à l'homme ce que celui-ci ne savait pas. »

Ceci veut dire que l'homme n'avait pas de science et qu'Allah l'a instruit de Sa Science, en lui conférant Sa qualité de « Possesseur de Science », afin que l'homme ne considère pas que son essence particulière est qualifiée d'elle-même par la qualité de perfection, et qu'il ne commette pas les « excès » que comporte l'apparition de l'égoïté. C'est pourquoi d'ailleurs Il l'avertit de ne pas tomber dans les excès de la tyrannie (*al-tughyàn*), en lui disant :

« Attention ! L'homme commet des excès
« Dès qu'il se considère assez pourvu (pour se passer d'autre que lui).

Et il en est ainsi parce que l'homme croit se suffire à soi de par sa propre perfection.

« En vérité, c'est vers ton Seigneur qu'est le Retour ! »

« Ce « retour » a lieu par l'extinction essentielle (*al-fanà adh-dhâtî*), qui implique que tu n'as pas d'essence propre, ni d'attributs à toi.

Le prophète — sur lui la Paix — se rendit à cet avertissement, en observant la politesse qui convenait à son état, et répondit (à l'invitation de lire) : « Je ne sais pas lire (*lastu bi-qâriyin*, textuellement « je ne suis pas lecteur »), ce qui veut dire : « Ce n'est pas moi le lecteur, mais Toi ! ».

« As-tu vu celui » qui est le voilé ignorant, se suffisant orgueilleusement de son état, de ses biens et de son clan, en se passant de la Vérité divine (*al-Haqq*) et qui « défend à un adorateur », c'est-à-dire qui, par son excès tyrannique, empêche celui-ci d'accomplir en état de présence (à Dieu) « sa prière » et son adoration dans la station de la rectitude (*maqâmu-l-istiqâmah*)?

« Penses-tu qu'ainsi il se baserait sur la Guidance
« Ou qu'il engagerait à la crainte pieuse », tout en restant dans son polythéisme et tout en exhortant au polythéisme — ceci dit par hypothèse, comme il le prétend ?

« Penses-tu (au contraire) qu'il traite (la vérité) de mensonge » — du fait de sa mécréance, « et qu'il s'écarte » de la religion orthodoxe — du fait de son esprit d'opposition et de tyrannie — telle que la chose est en réalité ?

« Ne sait-il pas qu'Allah (le) voit », dans un cas comme dans l'autre, et qu'Il le rétribuera en conséquence ?

« Attention ! » Ceci est une semonce contre l'intention d'empêcher la prière (de l'adorateur), et une confirmation qu'il s'agit bien de la deuxième possibilité de l'alternative (le cas de celui « qui traite la vérité de mensonge et se détourne ») ce qui exclut la possibilité formulée en premier lieu (le cas de celui qui, tout en agissant contre un adorateur en prière, serait toutefois, par hypothèse, « basé sur la Guidance et engagerait à la crainte pieuse ») et qui fait alors l'objet de l'admonestation.

« S'il ne s'abstient » d'interdire la prière et d'imputer au Prophète le mensonge et l'erreur — et ceci de la façon la plus complète et la plus certaine — s'il ne cesse de montrer qu'il se protège par son clan et qu'il se confie à la puissance des siens en ne se souciant point de la force réductrice et de la colère divines, alors Dieu pourrait rabattre sur lui les forces du *Malâkût* (Royauté) céleste et terrestre agissant dans le monde de la nature (*tabî'ah*) et auxquelles nul ne saurait résister (ce qui interprète globalement les versets : « Nous le saisirons par le toupet, toupet menteur et fautif ! Qu'il en appelle à son assemblée, Nous appellerons Nos gardes ! »).

« Attention ! Ne lui obéis pas ! », c'est-à-dire ne t'accorde pas avec lui, et reste dans ton attitude, opposée à la sienne, attaché à la doctrine de l'Unité (*al-Tawhîd*).

« Et prosterne-toi », par une prosternation extinctive, dans la prière faite en état de présence (à Dieu) !

« Et rapproche-toi » de Lui par extinction dans les Actes divins (*Af'âl*), ensuite dans les Attributs divins (*Çifât*), et enfin dans l' « Essence » (*Dhât*) c'est-à-dire, maintiens-toi en l'état d'extinction complète dans la station de la rectitude (*al-istiqâmah*) et de l'exhortation prophétique (*ad-Da'wah*), jusqu'à ce que tu te trouves dans la station de « la permanence par Lui » (*al-baqâ bi-Hi*), éteint à toi-même, et jusqu'à ce que n'apparaisse plus en toi d'« altération » (*talwîn*) due à la persistance de quelqu'imperfection dans l'un ou l'autre des trois domaines (des Actes, des Attributs et de l'Essence). C'est pourquoi le Prophète — sur lui le salut — disait pendant cette « prosternation » (7) :

(7) Il s'agit de la « prosternation » que l'on fait à cet endroit, et non à d'autres du Coran, quand on y arrive pendant la récitation rituelle du texte sacré.

« Je me réfugie dans Ton absolution contre Ton châtiment » — c'est-à-dire dans un acte à Toi contre un autre acte à Toi — « et je me réfugie dans Ton agrément contre Ta colère » — c'est-à-dire dans un attribut à Toi contre un autre attribut à Toi — « et je me réfugie en Toi contre Toi » — c'est-à-dire en Ton Essence contre Ton Essence. Et c'est cela le sens du « rapprochement » qu'il devait chercher par la prosternation. — Dans le hadith il est dit : « Le moment où l'adorateur est le plus près de son Seigneur c'est lorsqu'il se prosterne ».

Et Allah — qu'il soit exalté — est plus savant.

***

SOURATE 97

AL-QADR (*la Valeur*) (1)

Traduction de la sourate

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux !

1. Nous l'avons fait descendre dans la Nuit de la Valeur (2).

(1) Le terme *qadr* a les significations de « décret divin », « destinée » (et à ce propos il y a aussi la leçon *qadar*), « mesure » et « valeur » (ou « rang »). Nous sommes engagé par le Commentaire à retenir ici cette dernière acception.

(2) On considère communément que ce verset parle de la révélation du Coran ou de sa descente de la Table gardée au plus bas ciel dans la Maison de la Gloire puissante (*Baytu-l-Izzah*), événement unique et synthétique qui eut lieu dans une nuit du mois de Ramadan (ce dont il est question dans les événements de la sourate 96). De là, pendant les 23 ans de la carrière prophétique procédèrent, à la faveur des circonstances appropriées, les révélations de détails par sourates et groupes de versets. On doit ajouter à propos des notions que porte cette sourate, que le Prophète enseignait que, en toute année, il y a une nuit d'*al-Qadr* dont la date d'ailleurs n'est pas fixe et qu'il faut « chercher » en actes d'adoration, à cause des

2. Et qui te fera comprendre ce qu'est la Nuit de la Valeur ?
3. La Nuit de la Valeur vaut plus que mille mois.
4. Les Anges et l'Esprit descendent en cette nuit avec autorisation de leur Seigneur, (procédant ainsi) de tout ordre (de choses) (3).
5. Cette nuit est Paix jusqu'au lever de l'aube (4).

***

Traduction du Commentaire

« Nous l'avons fait descendre dans la Nuit de la Valeur (*laylatu-l-qadr*) ». Cette nuit est l'édifice ou la forme constitutive mohammadienne (*al-binyah al-muhammadiyyah*), pendant que le Prophète — sur lui la Paix — se trouve en état d'enveloppement dans la station du cœur après la contemplation essentielle (*ach-chuhûd adh-dhâti*) car sa descente (*inzâl*) n'est possible que sous cette forme et dans cette condition.

grâces qui y sont attachées aux œuvres spirituelles ; des hadiths incitent à en entreprendre la « queste » dans la dernière dizaine des nuits du mois de Ramadan, et surtout dans les nuits impaires de cette dizaine ; enfin publiquement et officiellement dans les pays islamiques on fête cette nuit comme étant celle du 27 Ramadan en laquelle on conclut la récitation du Coran commencée depuis le début du mois, dans les prières surérogatoires faites en commun, appelées *tarâwih*.

Les maîtres spirituels disent que la nuit d'*al-Qadr* n'est pas nécessairement liée au Ramadan ; Ibn Arabî affirme l'avoir « vue » dans différents autres mois de l'année.

(3) Les événements propres à cette nuit montrent quelles sont les raisons précises à sa « réalité » annuelle. La descente des Anges (*al-Malâïkah*) et de l'Esprit (*ar-Rûh*) — ce qui désigne une entité plus qu'angélique — se produit en vue de la détermination des affaires du monde terrestre pour toute l'année à venir.

(4) On décrit cette nuit comme n'étant ni chaude, ni froide, profondément paisible, sans aucun trouble ; au matin le soleil apparaît blanc mais sans rayons, et ceci à cause de la présence des anges qui alors cependant montent pour retourner au ciel ; leur rayonnement diffus dans l'espace annule celui du soleil.

« Le *qadr* (valeur) » c'est son rang et sa noblesse — sur lui la Paix — car la « valeur » du Prophète ne peut apparaître, et lui-même ne peut la connaître, que dans cette forme.

Ensuite Allah a magnifié cette forme par le verset suivant : « Et qui te fera comprendre ce qu'est la Nuit de la Valeur ? » Ce qui veut dire : quelle chose pourrait te faire connaître le fond de son rang et de sa noblesse ?

« La Nuit de la Valeur est meilleure que mille mois ». Or nous avons précédemment (au cours de notre Commentaire) que le « jour » désigne l'être adventice et périssable (*al-hâdith*), dans le sens impliqué par la parole d'Allah : « Et rappelle-leur les Jours d'Allah ! » (Cor. *14,* 5). Tout être existant étant un « jour », si l'on veut développer la métaphore, on peut dire que toute « espèce » est un « mois », puisque le mois réunit les jours et les nuits, tout comme le genre englobe les espèces.

Mille est le nombre terminal, au-delà duquel on ne remonte que par répétition et adjonction ; ce fait permet de l'employer pour désigner par métonymie le Tout (*al-Kull*). Alors le verset en question veut dire : cet exemplaire est à lui seul meilleur que toutes les espèces.

Ensuite Allah montra le côté par lequel apparaît la supériorité de cette nuit, ainsi que la raison de son excellence, en disant : « Les Anges et l'Esprit descendent en elle avec permission de leur Seigneur ». Il s'agit de la force spirituelle et psychique, ou plutôt de la Royauté (*al-Malakût*) céleste et terrestre, ainsi que de l'Esprit (*ar-Rûh*) (5) ; « (procédant ainsi) de tout ordre (de choses), c'est-à-dire de la part de tout ordre de choses, ce qui est la Connaissance de toutes les choses : leurs existences, leurs essences, leurs attributs, leurs particularités, leurs statuts, leurs états, ainsi que les façons par lesquelles elles sont dirigées et assujetties.

« Cette nuit est Paix » (*Salâm*), c'est-à-dire Sauvegarde (*Salâmah*) contre tous défauts et vices « jusqu'au lever de l'Aube », il s'agit de l'aube qui précède

(5) René Guénon (*Er-Rûh*, *E.T.* août-sept. 1938) a signalé l'analogie entre ce *Rûh* de la sourate al-Qadr et le *Métatron* de la Qabbale hébraïque.

le soleil qui (à la fin des temps) doit se lever de son couchant, et jusqu'aux approches de la mort, car alors elle ne sera plus « sauvegarde », c'est-à-dire ne sauvera plus personne. On peut interpréter aussi que « cette nuit est Paix » en elle-même à cause de l'abondance de salutations venant de la part d'Allah, des Anges et des hommes tous ensemble.

Traduit de l'arabe et annoté
par M. VÂLSAN

CONTROVERSES AU SUJET DES TEMPLIERS

A notre époque, il ne se passe guère de trimestre sans qu'un nouvel ouvrage ne paraisse sur la Maçonnerie. En même temps, la question des Templiers semble susciter un renouveau d'intérêt. On annonce la publication, attendue depuis quarante ans, du très important ouvrage de René Le Forestier sur la Maçonnerie templière aux XVIII° et XIX° siècles (1). On peut supposer que cet ouvrage aura les mêmes qualités et aussi les mêmes défauts que celui consacré par cet auteur aux Elus Coëns : c'est-à-dire qu'il sera capital en ce qui concerne l'histoire maçonnique proprement dite, et à peu près négligeable en ce qui concerne la partie « doctrinale », à commencer par la question de l'existence d'un ésotérisme au sein de la milice du Temple (2).

En dehors des études maçonniques, l'histoire « extérieure » et le procès des Templiers retiennent aussi l'attention. Nous exposions récemment comment MM. Paul Lesourd et Claude Paillat ont jeté un jour nouveau sur cette tragédie en mettant en lumière certains faits importants jusqu'ici négligés. Plus récemment, la revue *Archeologia* a consacré tout son numéro de mars-avril 1969 à la publication d'une série d'articles sur les Templiers. Un éditorial souligne les énigmes qui entourent leur histoire : les obscurités de leur procès, leur survivance possible grâce à de multiples complicités, l'intérêt porté par leurs juges aux rites de leur réception, etc. Puis M. le duc de Lévis-Mirepoix

(1) Cette publication était déjà annoncée dans l'ouvrage de Mme Alice Joly sur J.-B. Willermoz, paru à la veille de la seconde guerre mondiale. Un autre ouvrage dont la publication a été regrettablement différée est la traduction française de la monumentale histoire de la Franc-Maçonnerie par E. Lennhof. Cette traduction était déjà annoncée lors de la publication de l'*Histoire des sociétés politiques secrètes au XIX° siècle*, du même auteur.

(2) Cf. *Etudes sur la F.-M.*, t. I, p. 39.

donne un résumé de leur histoire et surtout de leur procès. On sait que cet auteur est pour ainsi dire un « spécialiste » de Philippe le Bel (3). Grand admirateur de ce roi, il est porté assez souvent à faire un large crédit à tout ce qui peut « charger » les Templiers, et à minimiser ce qui est à leur honneur. Ne parlons pas d'une certaine « optique » très moderne, qui est d'ailleurs bien compréhensible chez un historien pour ainsi dire officiellement « consacré ». Par exemple, pour lui, le royaume chrétien de Jérusalem établi par les Croisés était un « chef-d'œuvre de l'esprit français » et un « poste avancé de l'Occident ». Il cite abondamment l'orientaliste René Grousset qui reprochait aux Templiers de former « une Eglise dans l'Eglise » ; il est vrai que cette dernière accusation pourrait être prise comme une allusion à la doctrine ésotérique du Temple. Cette hostilité à l'égard des Templiers transparaît jusque dans certains sous-titres de l'article (4).

Une critique assez inattendue est la suivante : « Ils n'étaient pas bien loin de Byzance non plus et de son christianisme subtil et flottant. Ils habitaient le pays des sectes — tant chrétiennes que musulmanes — aux nuances infinies et dangereuses ». Ne semble-t-il pas que, pour M. de Lévis-Mirepoix, la seule forme de christianisme exempt de danger soit le catholicisme romain ? Nous ne voyons vraiment pas ce qui pourrait faire considérer l'orthodoxie gréco-slave comme un christianisme « flottant ». Il est vrai qu'en Terre sainte toutes les Eglises chrétiennes ont des établissements ; c'est normal, puisque Jérusalem est le « centre » du Christianisme intégral, aussi bien que du Judaïsme et de l'Islam ; et ce n'est pas la simplicité que l'on trouve au Centre, mais bien la complexité.

***

(3) Il a publié, voici un an, une excellente étude sur l'attentat d'Anagni. On y trouve notamment des renseignements peu connus sur les pressions que Philippe le Bel exerça sur Clément V dans un domaine qui ne relevait en aucune manière de la compétence du pouvoir temporel.

(4) Par exemple, quand on lit en sous-titre : « Des hommes d'argent », il s'agit des soldats du Temple, et non pas du roi faux-monnayeur et de ses conseillers. — Voici un autre sous-titre : « Philippe le Bel, un croyant et un patriote ». Mais les Templiers, eux aussi, n'étaient-ils pas des croyants ? Quant au patriotisme de Philippe le Bel, il différait fondamentalement de celui de saint Louis. Le patriotisme du grand-père était exempt de toute ambition territoriale ; et celui du petit-fils pourrait porter un autre nom : celui de « nationalisme ».

Arrivant aux démêlés de l'Ordre avec Philippe le Bel, l'auteur écrit : « Le roi tenta quelques démarches pour se faire nommer Grand Maître. C'était une solution hardie, mais qui ne prouvait pas un parti-pris de destruction de l'Ordre. Le chapitre opposa un refus catégorique ». On ne saurait être surpris de l'intransigeance du chapitre. Vraiment, Philippe le Bel Grand Maître des Templiers... C'est comme si Louis XV, au lieu de supprimer les Jésuites dans son royaume, avait songé à se faire élire supérieur général de leur Compagnie...

Philippe était ulcéré. Mais écoutons la suite : « Un événement assez grave vint ajouter à ce malaise. Lors de l'émeute de Paris contre les variations de la monnaie — variations que le roi avait pris la peine de motiver publiquement — le peuple gronda si fort que le souverain, qui d'ordinaire ne dédaignait pas de s'aller promener à pied et de s'entretenir avec les ribauds, dut demander refuge au Temple. L'humiliation subie devant l'Ordre ne lui fut-elle pas plus pénible que la révolte passagère des Parisiens ? » — Peut-être. Mais le fait d'emprisonner, de torturer et de calomnier ceux qui vous ont sauvé la vie n'est pas un comportement très chevaleresque.

L'auteur souligne très bien le rôle joué par Nogaret. Ce légiste, depuis l'attentat d'Anagni, était excommunié et le restera jusqu'à sa mort. Pour lui, exclu de l'Eglise, s'il parvenait à dénoncer et à extirper une hérésie que le Saint-Père n'avait même pas soupçonnée, « quel triomphe, quelle réhabilitation à la face de la chrétienté ! » On voit ici le drame du Temple se relier intimement à celui d'Anagni.

Nogaret, utilisant une « dénonciation » plus ou moins spontanée, organisa savamment le piège destiné à réaliser ses projets ténébreux. Et ce sont les enquêtes royales préliminaires, qui dureront sept ans, de 1300 à 1307 (5). Les Templiers, nous dit l'auteur, « surent parfaitement que la légende malveillante, traitée par eux avec dédain, s'était transformée en accusation dangereuse. Le Grand Maître avait déjà publiquement protesté, et le malheureux venait tout exprès de Chypre pour s'expliquer à ce sujet devant le Saint-Père, en même temps que pour s'opposer à la réunion de son Ordre avec celui de l'Hôpital, ce qui l'aurait sauvé !... L'orgueil leur masquait le

(5) On voit que les enquêtes commencèrent avant l'événement d'Anagni (1304).

danger. Ils le voyaient sans y croire ». On a toujours tort, évidemment, de sous-estimer les « possibilités » de la calomnie.

La non-culpabilité de Clément V en ce qui concerne l'arrestation des Templiers est bien mise en lumière par M. de Lévis : « Le même jour, à l'aube, dans le royaume entier, les Templiers furent arrêtés... La veille, 18 octobre 1307, le Grand Maître avait figuré parmi les princes qui portaient le cercueil de la comtesse de Valois. Le matin du 19 octobre, Guillaume de Nogaret lui-même l'arrêtait... Cette redoutable nouvelle fut communiquée au Pape par ses camériers stupéfaits qui l'avaient entendue proclamée aux carrefours. Il la reçut comme une grave offense, n'admit pas les précautions oratoires exprimées à son égard, refusa de s'incliner devant le fait accompli et adressa au roi une lettre plus sévère que n'en écrivit jamais Boniface VIII. Les Etats du royaume, convoqués, approuvèrent et prirent une attitude menaçante à l'égard du Pape ». Tous ces détails sont vraiment bien intéressants.

Pendant sept ans, de 1307 à 1314, les Templiers, individuellement ou en corps, furent jugés à la fois par les dignitaires pontificaux et les tribunaux diocésains. Dans l'ombre, le profil superbe et sinistre du roi surveillait tout cela. « A Paris, l'archevêque de Sens, frère d'Enguerrand de Marigny, présidait l'un des tribunaux. Plusieurs condamnations furent prononcées, pénitences de courtes durées, emprisonnements temporaires ou perpétuels. Un groupe de ces malheureux, croyant le danger passé, rétractèrent leurs aveux. Ils furent condamnés comme relaps et livrés au bras séculier, ce qui entraînait la peine du feu. Il y avait 59 condamnés... Aux portes de Paris, les bûchers furents dressés. Cette effroyable et impolitique exécution changea en stupeur et en admiration la tenace impopularité qui entourait les Templiers ».

Nous passerons sur le Concile de Vienne, qui mit fin à l'existence officielle des Templiers. Mais écoutons M. de Lévis-Mirepoix nous raconter l'épilogue du drame. En quelques mots, l'historien nous en fait revivre la tragique grandeur :

« Restait le Grand Maître. Le Pape était embarrassé « de son sort. Il fut convenu qu'il lui ferait grâce de « la vie ainsi qu'aux trois dignitaires de l'Ordre em- « prisonnés avec lui, et qu'ils termineraient leurs jours « dans une prison adoucie. On ne leur demandait que

« d'acquiescer en silence à la lecture de leurs précé-
« dents aveux.

« Molay, vieillard cassé, apparaît entre les trois
« chevaliers. Il ne semble pas devoir sortir de sa tor-
« peur, lorsque tout à coup il se dresse et fait signe
« qu'il veut parler.

« Et c'est, à la stupéfaction générale, pour procla-
« mer, à la face de Dieu et devant la foule qui se
« presse, l'innocence du Temple !

« Remis au pouvoir séculier et condamnés comme
« relaps, Jacques de Molay et le commandeur d'Aqui-
« taine qui avait suivi son geste, furent brûlés sur une
« petite île de la Seine, en demandant qu'on leur des-
« serrât les mains pour pouvoir les joindre en prière.
« Les deux autres condamnés avaient gardé le silence.

« Molay, transfiguré, avait chassé les miasmes de
« la peur et de l'accablement, et, avec son compagnon,
« il ne cessa de maintenir jusqu'à son dernier souffle
« cette immortelle protestation, qui reste étendue
« comme un manteau sur les ruines du Temple ».

***

M. de Lévis-Mirepoix, cependant, ne croit pas à l'innocence des Templiers, et il pense que Jacques de Molay, en rétractant ses aveux, a voulu sauver, devant le tribunal de l'histoire, la « réputation » de son Ordre. Il nous semble que c'est là prêter au Grand Maître des préoccupations bien « modernes ». M. de Lévis, reprenant une thèse de Michelet, remarque que, dans les interrogatoires des Templiers, « les dénégations sont presque toujours identiques, comme si elles étaient dictées par un formulaire convenu, et qu'au contraire, les aveux sont très différents, variés de circonstances spéciales, souvent naïves, qui leur donne un caractère particulier de véracité. Le contraire devrait avoir lieu si les aveux avaient été dictés ou arrachés par les tortures, ils seraient à peu près semblables, et la diversité se trouverait plutôt dans les dénégations » (6). Voilà une argumentation d'ordre psychologique qui, nous le craignons, n'entraînera pas forcément la conviction de tous. MM. Paul Le-

(6) Ces lignes sont de Michelet, qui a publié les pièces du procès des Templiers.

sourd et Claude Paillat, auteurs qui jouissent bien de quelque autorité en matière d'histoire (et notamment d'histoire ecclésiastique) du bas Moyen Age, ont écrit des Templiers, un an avant M. de Lévis : « Leur innocence est maintenant à peu près certaine. Les aveux obtenus par la torture ne signifient rien... Et surtout il n'y a qu'en France que les Templiers auraient été coupables puisqu'à l'étranger on n'a rien pu retenir contre eux ». Mais il y a plus ; dans ce même numéro d'*Archeologia* qui fait l'objet de la présente étude, les autres collaborateurs ne partagent pas toutes les vues de M. de Lévis. Ce dernier, par exemple, explique l'hostilité de Philippe contre le Temple par le « patriotisme » du roi, justement alarmé par la puissance des chevaliers. Il écrit : « La puissance et la menace, c'est eux, eux qui ne dépendent de personne en ce royaume et qui pourtant l'enserrent, sa fortune et ses hommes, en un réseau de pierre et de fer... Chétif est le roi en face d'eux, avec des troupes éparses et temporaires, si un conflit éclate ». Or, dans l'article qui suit immédiatement celui de l'éminent académicien, article dû à Mme Marion Melville et intitulé : « Deux aspects de l'architecture des Templiers », cet auteur à la loyauté de rectifier une des assertions soutenues par elle dans un ouvrage édité en 1951, et écrit comme conclusion de son étude : « Les spécialistes sont d'accord pour penser que l'avenir de la recherche historique se trouve dans la collaboration pratique des archivistes et des archéologues, les deux disciplines s'éclairant et se complétant mutuellement. Dans le cas précis que nous examinons ici, leurs témoignages conjoints s'opposent à la thèse selon laquelle le roi pouvait craindre la puissance financière ou militaire des Templiers ou même leur autonomie internationale. Ce n'est pas la force, mais la faiblesse du Temple qui explique le coup du 13 octobre (7), et la facilité même avec laquelle les gens du roi ont pénétré partout démontre le caractère pacifique des commanderies françaises : ce que l'examen des sites vient confirmer chaque fois qu'on l'entreprend ». (8).

***

(7) C'est-à-dire l'arrestation des Templiers. M. de Lévis donne pour cet événement la date du 19 octobre. On sait que le même « flottement » existe pour la date du supplice de Jacques de Molay : les uns disent le 17 mars, d'autres le 11 mars etc.

(8) Le remarquable article de Mme Marion Melville m[illegible] en évidence le fait que, si les Templiers élevèrent des ch[illegible]eaux

L'article suivant, dû à M. Raymond Oursel, directeur des Archives de Saône-et-Loire, traite des églises des Templiers. Cette étude fait bien ressortir le « conflit des tendances » architecturales qu'on peut déceler dans les très nombreux vestiges que nous a laissés l'Ordre disparu. D'autre part, l'influence de l'ascétisme cistercien qui, depuis saint Bernard, a tenu en suspicion l'excès des décorations artistiques dans tous les édifices où priaient les différentes communautés qui se réclamaient du grand Abbé ; d'autre part, une tendance inverse, peut-être héritée de Cluny, et qui visait à multiplier l'éclat des décors et la splendeur des chants, et, pour tout dire, ce qu'un auteur d'il y a un siècle, peut suspect de sympathie à l'égard des Templiers, appelait le « luxe pour Dieu ». Cette dernière tendance, dans la milice templière, semble l'avoir souvent emporté. L'auteur le rappelle : « Interrogé par la commission d'enquête pontificale, le vendredi avant la Saint-André de 1309 (28 novembre), Jacques de Molay proclamait à la face de ces prélats, non sans fierté ni courage, qu'« il ne savait aucune autre religion [au sens d'Ordre religieux] en laquelle les chapelles et les églises eussent meilleurs et plus beaux ornements, reliques et objets du culte ». — Et M. Raymond Oursel, commentant chez les Templiers « le goût des orfèvreries luxueuses, des reliquaires et objets cultuels de métal précieux, des riches étoffes, qui est inhérent à la sensibilité médiévale », ajoute : « Plus d'un témoignage des procès qui leur furent ignominieusement intentés insinue d'ailleurs qu'on leur reprochait d'entourer parfois ces images d'une vénération quasi-superstitieuse : prétexte vite trouvé à l'accusation d'idolâtrie que certain ésotérisme des cérémonies de profession et, de manière plus générale,

forts en Syrie et en Palestine, où ils en avaient évidemment besoin, ils n'édifièrent rien de semblable en France. « Les commanderies rurales étaient essentiellement des exploitations agricoles... Les commanderies urbaines servaient d'entrepôts pour la vente des récoltes et des denrées en provenance des terres du Temple... Lorsqu'il est question des biens français du Temple, parler d'un « château des Templiers » est presque toujours hasardeux : ou bien le terme est impropre, ou bien l'attribution est erronée, car les Templiers ne possédaient aucune organisation militaire en Europe en-deçà des Pyrénées... La construction et l'entretien d'un château en pays chrétien auraient entraîné des dépenses inutiles et détourné les revenus de l'Ordre de leur véritable but » qui était de subvenir aux frais des croisades et des pèlerinages.

le secret jalousement gardé de l'Ordre derrière les murailles des commanderies closes contribuaient d'autre part à nourrir ».

***

Toujours dans la même revue, M. Laurent Dalliez étudie « les Templiers dans la péninsule ibérique » sous le rapport architectural. Il rappelle qu'en Espagne et au Portugal ce ne furent pas les Hospitaliers qui reçurent les biens de l'Ordre spolié, mais d'autres Ordres chevaleresques, et en particulier l'Ordre du Christ et celui de Montesa. L'auteur critique justement certaines « élucubrations » rapportées au sujet des Templiers, par exemple sur le rôle joué par le nombre 9 dans leurs constructions et sur la dédicace constante de leurs églises à la Vierge Marie. Il dénie tout rapport de l'Ordre avec le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, sur lequel nous allons revenir. Mais il va sans doute un peu loin lorsqu'il écrit que « saint Bernard n'a rien à voir dans la fondation du Temple ». C'est là un point d'histoire qui ne saurait être contesté.

Précisément, M. Charles Darras, président honoraire de la Société Archéologique et Historique de la Charente, étudiant dans l'article suivant « les Commanderies et chapelles des Templiers dans la région charentaise », apporte sur plusieurs points des précisions intéressantes et qui, chose remarquable, vont à l'encontre de certaines affirmations du collaborateur précédent. Qu'on en juge : « Il y eut ainsi de bonne heure de nombreuses commanderies dans notre région. Les Templiers avaient également pour mission de guider les pèlerins de Saint-Jacques dont beaucoup devenaient croisés, d'assurer leur hébergement et de veiller à la sécurité des routes... Ils avaient en outre la charge d'aider au financement des Croisades, tâche écrasante qu'ils étaient à peu près les seuls à assumer. Possédant de vastes domaines en Aquitaine, les revenus des terres non indispensables à la vie des maisons, ainsi que les dons et aumônes qu'elles recevaient, étaient remis au commandeur de la province qui les transmettait au trésorier du Temple à Paris... L'Ordre des Templiers n'était pas seulement militaire, il fut aussi monastique ; la règle observée ne différait guère de celle pratiquée par les Cisterciens... Si l'on se rappelle que saint Bernard avait largement contribué à leur fondation et que leur règle s'inspirait de celle

de Cîteaux, on a le droit de penser que, dans le domaine architectural, son influence ne fut pas négligeable... L'empreinte du passé des Templiers reste vive dans nos monuments. Leurs chapelles, imprégnées d'une atmosphère toute cistercienne, évoquent avec grandeur la forte spiritualité de cette chevalerie monastique qui s'était dépensée si courageusement au cours des Croisades ».

On ne saurait mettre en doute, en effet, les liens du Temple avec le « Docteur aux paroles de miel ». Du reste, les fils de saint Bernard, aujourd'hui encore, n'ont pas oublié la parenté qui les unissaient jadis à l'Ordre supprimé. Par exemple, les « Cisterciens réformés de la stricte observance » (vulgairement appelés « Trappistes »), dans leur « ménologe » (9) où sont consignées pour chaque jour les illustrations de leur Ordre, font l'éloge (le 24 mai) de saint Jean de Montfort, « soldat de la milice du Temple », et (le 14 juin) des Templiers exécutés pour la foi alors que leur chef avait refusé de sauver sa vie en faisant libérer le neveu de Saladin (10).

***

Les divers collaborateurs de ce numéro d'*Archeologia* n'ont abordé qu'en passant la question des rapports entre Templiers et Hospitaliers, et de l'incidence de ces rapports sur la perte de la Terre sainte en

(9) Le ménologe est un livre semi-liturgique qui paraît propre à l'Ordre de Cîteaux. Son usage ne remonte d'ailleurs qu'au XVIe siècle. On le lit au réfectoire durant le repas des religieux.

(10) Ce numéro d'*Archeologia* est abondamment illustré de portraits et de reproductions de monuments divers. — Dans le numéro suivant de la même revue (mai-juin 1969), M. Raymond Mauny a étudié les graffiti du donjon de Chinon attribués aux Templiers. Cet article s'inspire notamment de l'étude de L. Charbonneau-Lassay sur le même sujet. L'auteur rappelle que, si le donjon de Chinon servit effectivement de prison à Jacques de Molay et à d'autres dignitaires du Temple, il fut aussi occupé par la suite par bien d'autres personnages, et qu'en conséquence il est hasardeux d'attribuer les graffiti aux uns plutôt qu'aux autres. La présence, parmi ces graffiti, de symboles extrêmes-orientaux tel que le *Yin-Yang* doit rendre les tentatives d'interprétation extrêmement prudentes.

1291 (11) et éventuellement sur la destruction du Temple. Mais une chose nous a frappé. Tous ces collaborateurs, en exposant leurs vues parfois si différentes, n'ont pas jugé à propos de nier *a priori* l'existence d'un enseignement ésotérique et d'une initiation au sein de l'Ordre templier. Une telle réserve contraste heureusement avec l'attitude de certains historiens d'il y a 30 ou 40 ans. Par exemple, Albert Lantoine, utilisant la volumineuse bibliographie templière dressée par Marie Dessubré, n'avait que sarcasmes à l'égard de ceux qui admettaient l'existence de cette initiation (12). Y aurait-il quelque chose de changé ? Cela serait d'autant plus remarquable que la « preuve » de la réalité d'un « secret » templier n'est pas d'ordre historique ni archéologique, mais d'un ordre tout différent. Comme nous le rappelions récemment, cette preuve se trouve avant tout dans l'œuvre de Dante. Seulement, pour donner à cette œuvre la portée qu'elle a véritablement, il ne faut pas voir en l'Alighieri un « poète » au sens moderne de ce mot, mais bien un poète au sens que lui donnaient les Anciens, c'est-à-dire au sens d'interprète de la Divinité. C'est d'ailleurs à cette condition seulement que la *Divine Comédie* justifie le qualificatif de « Poème sacré » que lui a donné son auteur. Mais il faut bien reconnaître qu'une telle attitude intellectuelle est des plus difficiles pour nos contemporains.

Denis ROMAN.

(11) Rappelons que, selon la *Vita Nuova*, la « mort de Béatrice » s'est produite « dans l'année du siècle où le nombre parfait de 10 est multiplié par le nombre 9 », c'est-à-dire en 1290.

(12) Il est à présumer que l'ouvrage annoncé de R. Le Forestier, dont nous parlions au début de cet article, participe du même esprit étroitement rationaliste. L'auteur, extrêmement respectueux de tous les « dogmes » (nous devrions dire plutôt les « pseudo-dogmes ») universitaires, qualifie uniformément d'« occultisme » tout ce qui, dans le domaine des idées, ne rentre pas dans les cadres soit de la pensée philosophique, soit de la pensée religieuse. D'où les titres de ses ouvrages : *L'Occultisme et la Franc-Maçonnerie écossaise ; La Franc-Maçonnerie occultiste au XVIIIe siècle et l'Ordre des Elus Coëns ;* et enfin *La Franc-Maçonnerie templière et occultiste aux XVIIIe et XIXe siècles.*

LES LIVRES

Lao-tseu, *Tao tö king*, traduit du chinois par Liou Kia-hway, préface d'Etiemble. (Gallimard, Paris, 1969).

Encore une traduction du *Tao-tö-king !* dira-t-on. Ne songeons pas à nous en plaindre ; on n'a jamais fini de découvrir le Tao. Or il n'est, outre la saisie globale, l'étincelle intuitive, que deux moyens d'approche : savoir assez de chinois pour exprimer directement du texte toute la sève, ou en tenter, interminablement, la restitution en un langage qui nous soit intelligible.

Voici donc une version rigoureuse, claire, parfois élégante, ici ou là séduisante. Pour la première fois en français, elle est le fait d'un Chinois : est-ce une garantie suffisante ? Nous ne le croyons pas. La traduction du *Lao-tseu*, c'est l'affrontement des *choix* : telle ou telle formule présente divers sens dont il n'est pas sûr que la superposition ne serait pas légitime ; un seul pourtant doit être retenu : lequel ? En fonction de choix, le Vieux Maître apparaîtra-t-il comme un philosophe pragmatique, comme un mentor cynique du pouvoir temporel, ou comme un adepte de l'alchimie spirituelle ? Il y a plus grave : les premiers mots du texte peuvent se rendre par la formule : « *Tao qui se peut énoncer n'est pas l'immuable Tao* », interprétation traditionnelle qu'a contestée Duyvendak ; selon lui, les mêmes mots signifient : « *La Voie vraiment Voie est autre qu'une voie constante* » : C'est exactement l'inverse, et M. Etiemble, iconoclaste grinçant, remarque justement qu'en ce sens Lao-tseu est un disciple de Confucius, paradoxe qui, d'ailleurs, n'est pas pour lui déplaire. M. Liou Kia-hway adopte, d'une façon générale, le texte chinois « établi par Duyvendak » ; il demeure pourtant ici dans une brumeuse incertitude : « *Le Tao qu'on tente de saisir n'est pas le Tao lui-même.* » Ce refus du choix est une faiblesse mal rétribuée. Nous sommes, par contre, tout disposé à admettre l'interprétation qu'on nous donne ici du chapitre 35 : le sens traditionnellement admis en est : « *Appréhendez la Grande Image, et le monde vers vous s'avance ; il s'avance sans dommage...* ». M. Liou renverse — très légitimement — l'ordonnance du second membre de phrase et traduit ainsi : « *Celui qui détient la Grande Image peut parcourir le monde ; il le fait sans danger...* ». Une retouche de détail suffirait à éviter toute contradiction avec le fait qu'en aucun cas le détenteur du Tao ne parcourt le monde, sinon toutes portes closes... Mais qu'est-ce

que le Tao selon M. Liou Kia-hway, Chinois « plus chinois que nature » ? Selon son préfacier, l'Un et le Tao sont pour lui « l'Etre et le Néant » : que voici une équation bien peu chinoise ! Et faut-il comprendre que M. Sartre est un disciple de Lao-tseu ? Quand donc s'avisera-t-il de lire le texte selon la doctrine vécue du Tao, et non selon les préjugés philologiques et rationalistes de l'Occident ? Non, pour intéressante qu'elle soit dans la forme, cette traduction du *Tao-tö king* n'est pas la dernière.

Pierre GRISON.

André-Marie Gérard : *Jeanne, la mal jugée.* Ed. Blond et Gay (400 p.)

Dans ce bel ouvrage, remarquablement illustré, très vivant, l'auteur entend nous montrer Jeanne telle qu'elle fut : « les pieds bien sur terre, l'âme bien au ciel, le cœur juste au milieu » — ce qui serait exact si l'on remplaçait le terme fourre-tout « âme » par celui d'« esprit » qui convient beaucoup mieux ici.

Cette bonne étude historique est complétée par des notes importantes qui fournissent toutes les références nécessaires aux chercheurs désireux d'approfondir ou de contrôler certains passages du livre. L'auteur fait litière, en passant, de l'absurde thèse de la bâtardise, de même qu'en fin d'ouvrage il balaie allègrement les arguments simplistes des tenants de la survivance. Simplistes, en effet, car les survivandistes accordent beaucoup plus de crédit aux racontars d'une aventurière qu'aux nombreux témoignages des gens sérieux qui, au procès de rehabilitation — donc après l'équipée de Claude des Armoises — ont déposé sous la foi du serment, en certifiant qu'ils avaient bien assisté au supplice, et à la mort de Jeanne d'Arc.

Dans l'ensemble, l'ouvrage est donc excellent et serait même parfait si l'auteur n'avait pas, comme tous ses prédécesseurs, oublié de mentionner deux faits importants, à savoir, tout d'abord, l'existence d'un précurseur de Jeanne d'Arc : Jean de Gand, dit « l'Ermite de Saint-Claude », dont la brève intervention a suffi pour briser net la fulgurante et apparemment irésistible ascension du roi Henri V ; ensuite, le rôle discret, mais efficace et parfois décisif, que l'abbaye de Saint-Mihiel (dédiée à saint Michel) a joué dans le cours de notre histoire, en particulier au XVe siècle. Par contre l'auteur, à propos de la pénible scène de l'abjuration (24 mai 1431), nous décrit très bien le piège diabolique tendu par le Cardi nal de Winchester à sa prisonnière, piège subtil dans lequel la malheureuse devait se laisser prendre.

Gaston GEORGEL

LES REVUES

La revue *Ogam* n'a guère de commun avec celle qui portait autrefois ce nom qu'un même intérêt pour les études celtiques. Elle fait place maintenant dans ses colonnes à l'histoire, à l'archéologie, à la numismatique des diverses populations appelées « Celtes », ainsi qu'à l'étude de leurs langues et de leurs religions. C'est une revue de haute tenue scientifique, très bien éditée et abondamment illustrée. Nous n'avons pas à rendre compte ici des articles d'ordre purement archéologique. Dans le numéro de décembre 1966, nous avons surtout remarqué des « Notes d'Histoire des religions », par Mme Françoise Le Roux. Elle y étudie en particulier un curieux symbole : le taureau à trois cornes. L'auteur y note qu' « on commence à éprouver quelque méfiance envers le « naturisme » [c'est-à-dire l'interprétation des symboles par les forces de la nature] dont le règne a été quasi absolu pendant près d'un siècle, mais on ne voit pas par quoi et comment le remplacer. On éprouve encore aussi, dit-elle, quelque appréhension à envisager la possibilité de systèmes religieux antiques à haute spiritualité, bien qu'on n'ait aucune objection valable ». Mme Le Roux rappelle qu'on trouve également chez les Celtes des représentations du sanglier à trois cornes. Le taureau, dit-elle, représente le guerrier, et le sanglier est un symbole à la fois de sagesse et de force. Il serait intéressant de savoir si l'aspect « sagesse » l'emporte chez le sanglier, car le taureau serait ainsi l'équivalent de l'ours (bien qu'évidemment l'ours soit plus précisément « hyperboréen » et le taureau européen). D'autre part, n'y aurait-il pas quelque rapport entre le symbolisme des trois cornes et celui des trois yeux ? Tout ce compte rendu est empreint d'un esprit nettement traditionnel, qu'on ne trouve pas souvent chez ceux qui traitent de l'histoire des religions et autres sujets similaires. L'auteur est entièrement affranchie des préjugés qui ont cours dans les milieux qui se sont fait un quasi-monopole de certaines études. On en peut juger par le passage suivant : « Il n'y a jamais eu de zoolâtrie celtique. Le zoomorphisme lui-même, que l'on prend trop souvent au pied de la lettre pour un aspect du culte, n'est qu'une suite d'images symboliques. Les animaux celtiques ne sont pas des dieux, mais, comme en Egypte, en Grèce, dans l'Inde, des symboles qui aident à comprendre les aspects des dieux. C'est très différents ». Plus loin, à propos de l'histoire des religions, l'auteur critique très sévèrement — elle en a le

préhension humaine courante, — dans lequel baigne le fait religieux ». Parmi un grand nombre de considérations des plus intéressantes, nous avons remarqué plus particulièrement ce qui a trait aux « Tuatha Dé Danann », ce peuple « préhistorique » mystérieux qui, en Irlande, avait vaincu les « Fomore » et qui fut lui-même supplanté par une autre race, celle de « Mileadh » ; les Tuatha se retirèrent alors, selon certains textes, dans l'île d'Avallon (où les fées transporteront plus tard le roi Arthur), — et, selon d'autres textes, dans des palais souterrains où ils demeurent inaccessibles. Mme Le Roux rappelle que le mot *tuath* signifie « nord », et que « les Tuatha De Danann (tribus de la déesse Dana) étaient, dans la tradition ancienne, d'origine nordique ». Elle mentionne également l'équivalence du mot irlandais « *Tuatha* » avec le mot gaulois « Toutatis » surnom de Jupiter ; ce dernier nom est plus connu dans le langage courant des historiens sous la forme « Teutatès ». En terminant ses notes, l'auteur rappelle la correspondance entre les points cardinaux et les notions de « gauche » et de « droite » ; et, après avoir renvoyé à *La Grande Triade*, elle conclut : « Malgré certaines apparences, la tradition celtique est donc en plein accord avec la tradition primordiale qui fait venir la lumière de l'est et la nuit de l'ouest ».

Précisément, dans le n° suivant (décembre 1968), Mme Le Roux revient sur la question du peuplement « mythique » de l'Irlande, et publie un long article intitulé : « La Mythologie irlandaise du Livre des Conquêtes ». Le livre en question est « une vaste compilation médiévale recopiant la Vulgate [c'est-à-dire la traduction latine de la Bible] pendant d'innombrables pages, mais qui, tout en prétendant faire coïncider les origines irlandaises et bibliques, n'a pas suffisamment altéré ou remanié le fond mythologique pour le rendre méconnaissable ». (Remarquons en passant que ceux qui rédigèrent la dite compilation avaient sans doute une conscience plus ou moins claire de l'équivalence des traditions celtiques et hébraïque, et considéraient que, sous le symbolisme d'événement différents, l'histoire irlandaise et l'histoire juive exprimaient toutes deux les mêmes « archétypes » éternels). D'après le *Livre des Conquêtes*, l'Irlande n'aurait pas connu moins de huit invasions successives. Nous nous demandons si l'on ne pourrait pas faire un parallèle entre ce livre et un autre document qui, lui, n'est pas irlandais, mais islandais : le « Livre de prise de la terre » (*Land-Nâma-Bôk*), dont Guénon a parlé (cf. *Etudes sur l'Hindouisme*, p. 131). Dans l'un et l'autre cas, en effet, il est question d'une prise de possession d'une terre, ce qui symbolise la prise de possession d'un monde, c'est-à-dire d'un état d'être. La seule différence, c'est que les Vikings s'établirent dans une Islande vide d'habitants, tandis que les conquérants successifs de l'Irlande durent recourir à la guerre pour assurer leur domination. Mais les uns

et les autres obéissaient en somme au premier commandement donné au couple Adam-Eve : « Croissez et multipliez, remplissez la terre et soumettez-là à votre domination ».

Nous avons reçu le premier numéro pour 1969 des *Cahiers de Saint-Jean,* bulletin officiel de l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem, Chevaliers Hospitaliers de Malte. Ce bulletin paraît deux fois par an, pour les fêtes de saint Jean-Baptiste et de saint-Jean l'Evangéliste. Le numéro dont nous parlons, très bien rédigé, apporte un bon nombre de renseignements peu connus. Sait-on, par exemple, que le calife Haroun-al-Rachid établit le premier hospice « franc » de Jérusalem, et que son allié Charlemagne « avait été le premier souverain à régler le bon fonctionnement des hospices sur les étapes et les lieux de pèlerinage » ? Vers l'an 1048, des Italiens « obtinrent du calife d'Egypte la permission d'ouvrir pour les chrétiens latins un nouvel et vaste hospice tout près du Saint-Sépulcre, et ceci sur un terrain donné en présent par le prince musulman ». Quand les Turques eurent substitué leur domination à celle des Arabes, l'amitié latino-islamique fut compromise, et ce furent les Croisades. L'hospice franc avait subsisté. De nombreux seigneurs y entrèrent pour se vouer au service des pèlerins et des malades. Gérard de Martigues, considéré comme le fondateur des Hospitaliers, prit l'habit monastique ; la nouvelle institution fut approuvée en 1113 par le pape Pascal II, qui lui conféra de nombreux privilèges, et notamment celui d'élire son chef sans ingérence de l'autorité ecclésiastique. Gérard de Martigues mourut en odeur de sainteté, et son successeur Raymond du Puy, élu en 1118, « décida de transformer son couvent et ses ramifications en une troupe régulière de moines-soldats ». L'Ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem était fondé. Nous ne nous étendrons pas sur les rivalités et les jalousies qui s'élevèrent entre Hospitaliers et Templiers. Le bulletin en parle avec tristesse et sans aucun parti-pris, et il préfère citer des extraits de la Règle du Temple où saint Bernard fait le panégyrique du moine-soldat, et insister sur les nombreuses circonstances où les deux Ordres agirent de concert. Tous deux étaient riches, et « c'est grâce à leurs ressources financières que la rançon qui permit de libérer le roi saint Louis, prisonnier à Damiette, fut réunie ». Le bulletin ne parle pas des gloires de l'Ordre après la perte définitive de la Terre Sainte en 1291. Le séjour à Chypre, puis à Rhodes et enfin à Malte, les sièges où s'illustrèrent Villiers de l'Isle-Adam et La Valette ne sont pas rappelés. Venons-en maintenant aux événements qui allaient si profondément transformer l'Ordre souverain. En 1797, le Grand Maître Emmanuel de Rohan conclut un traité avec le tzar Paul 1er : une branche russe de l'Ordre

était fondée « pour des temps éternels », à l'intention surtout des sujets catholiques (c'est-à-dire polonais) du tzar. Ce dernier devenait « Protecteur de l'Ordre ». Quelques mois après, sous Ferdinand de Hompesch, Malte était prise par Bonaparte. Les chevaliers affluèrent en Russie, déposèrent le Grand Maître de Hompesch et élurent pour lui succéder le tzar Protecteur. Ceci se passait à la fin de 1798. Il semble bien qu'il s'agissait là, dans la pensée du tzar et aussi des chevaliers électeurs, de quelque chose de plus que d'une élection ordinaire. Paul Ier — que la revue s'applique à présenter (notamment par des citations du *Mémorial de Sainte-Hélène*) comme un souverain beaucoup moins fantasque et dégénéré que ne l'ont prétendu certains historiens — modifia les armes impériales de l'Etat russe, dont l'aigle bicéphale porta, pendant son règne, la croix de Malte à huit pointes. Le tzar fonda un nouveau Grand Prieuré pour ses sujets non catholiques. Toutes les puissances européennes (à l'exception de la France révolutionnaire) furent avisées de l'élection et en accusèrent réception. « Il est à noter que cette reconnaissance internationale ne se trouva inaugurée par personne d'autre que par le premier souverain (en rang) du concert européen, l'empereur du Saint-Empire romain-germanique et roi apostolique de Hongrie ». Cependant, le Souverain Pontife Pie VII ne voulut pas reconnaître la validité de l'élection : en 1802, un nouvel Ordre de Malte, strictement catholique, fut fondé. C'est lui dont M. Roger Peyrefitte a parlé dans un ouvrage paru il y a une dizaine d'années, et qui évoque les démêlés de ses membres avec certains milieux de la Curie romaine. Il est à remarquer que les deux Ordres, le russe et le « romain », devenaient dès lors non-monastiques (nous ne disons pas « laïque »). Les tzars de Russie prirent de nombreux oukases pour affermir l'implantation des chevaliers dans leurs Etats : un corps de pages de Malte fut créé, ainsi qu'un régiment de chevaliers-gardes devant servir de gardes du corps au souverain en tant que Grand Maître. L'Ordre de Malte était donc devenu une institution spécifiquement russe et orthodoxe. Les tsars en étaient les Grands Maîtres héréditaires. Ils le sont restés jusqu'à l'effondrement de leur empire en 1917. La Grande Maîtrise redevint alors élective. Il est à souhaiter que des détails soient donnés ultérieurement sur ces événements, et on aimerait aussi savoir s'il y avait des chevaliers parmi la très nombreuse émigration russe à Paris. Cet Ordre, dirigé aujourd'hui par un prince orthodoxe, mais qui semble compter parmi ses membres des chrétiens de toutes les Eglises, se qualifie lui-même d' « Ordre de Malte légitimiste », et il désigne l'Ordre fondé en 1802 par le nom d' « Ordre pontifical ». Nous devons dire d'ailleurs que la revue parle de ce dernier Ordre sans aucune acrimonie : il est bien évident, au surplus, que les deux Ordres sont « réguliers », en ce sens que les très légères irrégularités qu'on peut déceler dans la fondation de l'un et de l'autre n'entachent pas la

validité de la transmission chevaleresque. Il faut aussi louer cette revue de n'être ni anti-catholique, ni anti-templière, ni anti-maçonnique. Il y a même plus : ces héritiers des héros de Chypre, de Rhodes, de Malte et de Lépante parlent de l'Islam qu'ils ont si longtemps combattu en termes élogieux et parfois presque admiratifs. C'est là une attitude vraiment chevaleresque, bien rare aujourd'hui, hélas ! Mais une question se pose : l'initiation chevaleresque ne consistait pas seulement à former des hommes d'honneur et — dans le cas des Ordres hospitaliers — des hommes de charité ; elle visait aussi et surtout à former des initiés. Qu'en est-il aujourd'hui dans le cas de l'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ? Le bulletin que nous venons de lire avec le plus grand intérêt ne nous fournit sur ce point aucune réponse.

Dans le *Symbolisme* d'avril-juin 1969, M. André Serres termine son long article : « Ce qui est épars... », où il reproduit de très nombreux passages empruntés pour la plupart à René Guénon. Il étudie notamment le symbolisme de la Veuve, des trois points, des signes d'ordre, du secret, de l'acacia, du maillet, de la Parole perdue, du Nom. L'auteur insiste à juste titre sur la multiplicité de sens des symboles. Il rappelle aussi qu' « il serait vain de retrouver la Parole accidentellement, dans un manuscrit ancien par exemple ». Il est vain également d'espérer retrouver la Parole grâce à l'étude de l'hébreu. Que pourrait-on en effet retirer d'une telle étude ? On a toujours su comment s'écrit le Nom ineffable ; mais personne ne sait plus depuis longtemps comment il se prononce. C'est pourtant cela qui importerait, car le « *Fiat Lux* originel » s'est exprimé dans le Verbe et non pas dans l'écriture ; et la tradition, chez tous les peuples, a toujours été orale avant d'être écrite. C'est pourquoi nous ne pouvons suivre M. André Serres quand il se rallie à l'opinion de M. Jean Reyor, lequel affirmait « la nécessité pour le Maçon d'étudier l'hébreu de l'Ancien Testament ». Nous avons connu pas mal de Maçons qui demandèrent à Guénon des conseils d'ordre très général, et nous pouvons dire que jamais il n'a conseillé à aucun d'entreprendre l'étude de la langue hébraïque, dont au surplus *Le Symbolisme* rappelait récemment les difficultés insoupçonnées qui « font le désespoir des exégètes ». Pour citer la Bible, Guénon utilisait la traduction du chanoine Crampon, introuvable aujourd'hui. D'ailleurs, si la connaissance de l'hébreu était indispensable à la « réalisation » maçonnique, alors la Maçonnerie spéculative serait supérieure à la Maçonnerie opérative, car M. André Serres conviendra certainement que, dans les Loges opératives, personne — même si l'on tient compte du prêtre, du médecin et des nobles « protecteurs » qui en faisaient ordinairement partie — n'avait la moindre connaissance de l'hébreu.

Passons à un autre sujet. M. Serres écrit : « Tout avait été dit et écrit sur le symbolisme de l'équerre et du compas, tout, sauf l'essentiel, qui n'a été dégagé que par Guénon ». On souscrira entièrement à cette remarque. Nous pensons même qu'une appréciation aussi élogieuse pour le Maître devrait être généralisée. Ce n'est pas tel ou tel symbole dont Guénon a donné les diverses significations. C'est la science maçonnique tout entière qui a été renouvelée par lui, Guénon a restitué à la Maçonnerie la conscience de son caractère proprement initiatique. Ce faisant, il lui a rendu le plus grand de tous les services. Lui qui, intellectuellement, ne devait rien à la Maçonnerie, il lui a fait le don incomparable de la « révéler » à elle-même. C'est pour cela sans doute que Guénon a tant aimé l'Art royal. Que son œuvre ne soit encore qu'insuffisamment connue dans la Maçonnerie Universelle, et que les Guénoniens stricts, même en France et en Italie, n'aient la parole nulle part dans les Obédiences, ce sont là des détails sans importance. L'insignifiance — pour ne pas dire la puérilité — des tentatives non guénoniènes d'interprétation des symboles suffirait à montrer à qui, dans ce domaine, appartient l'avenir.

A la fin de ce long article, M. André Serre écrit que « Guénon s'est plu à souligner les marques incontestables de l'origine catholique de la Maçonnerie ». Cela est vrai, mais il faut ajouter que Guénon pensait alors surtout à la Maçonnerie qui précédait immédiatement le coup de force de 1717. Quant à la Maçonnerie opérative proprement dite, Guénon l'a toujours considérée comme aussi ancienne que l'art de construire lui-même, c'est-à-dire comme bien antérieure au christianisme. En mars 1939, par exemple, à propos d'un article du *Grand Lodge Bulletin* d'Iowa sur l' « âge de la Maçonnerie », il écrivait : « Cet âge est en réalité impossible à déterminer. [Dans les plus anciens documents de l'Ordre] la Maçonnerie est toujours donnée comme remontant à une antiquité fort reculée. Que l'organisation maçonnique ait été introduite en Angleterre en 926 ou même en 627 comme ils l'affirment, ce fut déjà non comme une nouveauté, mais comme une continuation d'organisations préexistentes en Italie et sans doute ailleurs encore ; et ainsi... on peut dire que la Maçonnerie existe vraiment *from time immemorial*, ou, en d'autres termes, qu'elle n'a pas de point de départ historiquement assignable » (cf. *Etudes sur la F.-M.* t. I, p. 304). On n'en finirait pas de citer les textes de Guénon où il rattache la Maçonnerie aux *Collegia fabrorum*, rappelle les liens de l'Ordre avec la Tradition primordiale, affirme que « la philosophie maçonnique est plus orientale qu'occidentale », etc. Tout cela est incompatible avec une origine uniquement catholique. La Maçonnerie a été christianisée dans le haut moyen âge et, quand l'Europe se confondait avec la « chrétienté », elle fut catholique comme l'était aussi le « Saint-Empire romain », dont l'origine pourtant était elle aussi antérieure au christianisme. Il convient

pourtant d'ajouter que la Maçonnerie, dans ses *rituels* et ses textes officiels (*Old Charges*), n'a jamais été christianisée au point où le furent d'autres organisations similaires, parmi lesquelles on doit citer la Charbonnerie et le Compagnonnage.

Dans le même numéro, nous signalerons un article de M. Jean-Pierre Berger qui tente d'interpréter deux épisodes évangéliques (la guérison du serviteur du centurion et celle de l'homme à la main desséchée); — et aussi une longue étude de M. Ostabat sur les rituels de Chevaliers Profès du Rite Rectifié : dans ces rituels. Willermoz s'était efforcé d'introduire, avec un succès des plus contestables, ce qu'il avait pu comprendre des doctrines de Pasqually sur la Réintégration.

Denys Roman.

ERRATA

N° 412-413, p. 140, *Les Revues* ligne 2, lire : *Ouvrage* et non pas voyage. N° 414, p. 189, § 1, ligne 25. Cette ligne doit commencer par les mots *à l'abbé Brémond*) ont *appelé*...

N° 415, p. 236, dans la chronique « Livres » de M. L. Benoist une ligne ayant été sautée entre les actuelles lignes 14 et 15, le texte doit être restitué ainsi (nous mettons en italiques la ligne à intercaller) :

Warusfel qui a traité son sujet d'une façon strictement *scientifique. Alors que M. Darry s'est placé à un point de vue* judéo-chrétien comme le montre son premier chapitre et encore plus le second consacré aux nombres dans la Bible.

TABLE DES MATIERES DE L'ANNEE

Le Directeur : A. André VILLAIN

Imprimerie SAINT-MICHEL, 5, Rue de la Harpe - Paris (5e) — 12-1969